



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

Envoyé en préfecture le 08/04/2024
Reçu en préfecture le 08/04/2024
Publié le
ID : 083-218301133-20240328-2024032814-DE



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre et le 28 mars à 18h30,
Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				CAVALLARO	Sylvie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain		X		
CHALLIER	Bruno	X				MURE	Line-Marie		X		BONESSO P.
LECLERC	Caroline		X		FANGUIAIRE S.	PAUTE	Sébastien			X	
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric		X		HOURS C.
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X				HOURS	Cyrille	X			
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				D'HEILLY	William		X		
POURRIERE	Denis	X						13	05	01	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 06

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration : 03**

Absents excusés sans procuration : 02

Autres absents : 01

Délibération n° 2024-03-28-14

Objet : Constat de désaffectation et déclassement du Domaine public routier d'un terrain d'une surface de 1,48 m² situé au droit de la parcelle AZ 309 quartier les Mayons et lancement d'une procédure de cession par voie d'échange.

Le Maire expose à l'assemblée les éléments suivants :

Madame Joanne PONS sollicite la Commune pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une surface de 1,48 m² propriété de la commune, constituée d'une très étroite bande de terre délimitée par une murette sise au droit de la parcelle n° AZ 309, quartier des Mayons, parcelle dont elle est propriétaire.

Le relevé de géomètre annexé à la présente permet d'identifier l'espace en question ainsi que sa situation.

Après vérification, comme cela est visible sur les relevés cadastraux ci-joints, cet espace étroit qui borde la terrasse située devant la maison de Madame PONS, est aménagé comme tel depuis de très nombreuses d'années.

La pétitionnaire explique que cet espace qui longe sa propriété a été pris pour référence par la commune de très longue date pour établir de fait la limite entre le Domaine Public routier de la Commune et sa propriété. Cet espace n'est donc plus utilisé pour l'assise de la voirie communale depuis cette même période.

De la même manière, la voirie communale empiète désormais sur la limite nord-est de la parcelle de Madame PONS, sur une surface de 0,39 m², facilitant le virage situé à cet endroit. Le plan annexé présente également précisément cette situation.

Madame PONS propose ainsi de procéder à une régularisation des emprises réciproques par un échanges des deux espaces occupés.

La parcelle de terrain occupée par Madame PONS n'étant plus affectée la voirie communale, et l'espace actuellement occupé par la commune sur la parcelle de Madame PONS étant d'un intérêt direct pour la qualité de la circulation publique, la Commune souhaite donner une suite favorable à cette proposition.

Dans la perspective de cette procédure de **cession par voie d'échange**, sur laquelle le Conseil Municipal sera amené à se prononcer dans un second temps, le Maire invite d'ores et déjà le Conseil Municipal à constater la **désaffectation** effective de cet espace et à se prononcer pour son **déclassement** du domaine public routier.

Il est rappelé qu'au titre des dispositions de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, les délibérations concernant le classement ou le déclassement de la voirie routière sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque les opérations envisagées, n'ont pas pour conséquence, comme cela est ici le cas, de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie en question.

Le Maire sollicite également l'autorisation de l'Assemblée pour poursuivre les investigations nécessaires à l'instruction de ce dossier et consulter notamment le service des Domaines en application des dispositions de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'estimation du prix de cession sur lequel se fondera l'instruction de la décision d'échange.

Le Conseil Municipal, vu l'exposé préalable, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **APPROUVE** l'exposé rapporté ci-dessus,
- **CONSTATE la désaffectation** de la partie du domaine public routier identifiée dans le plan cadastral annexé à la présente délibération, sise au droit de la parcelle n° AZ 309
- **PRONONCE le déclassement du domaine public routier** de ce même espace,

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 083-218301133-20240328-2024032814-DE



- **AUTORISE** la poursuite des investigations nécessaires à l'instruction de ce dossier dans la perspective d'une cession par voie d'échange,
- **AUTORISE** la consultation du service des Domaines pour l'estimation du prix de cession, au vu de laquelle doit être légalement fondée la procédure d'échange.
- **PRÉCISE** que l'ensembles des frais liés à ces procédures seront portés par les pétitionnaires

LE VOTE EST :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

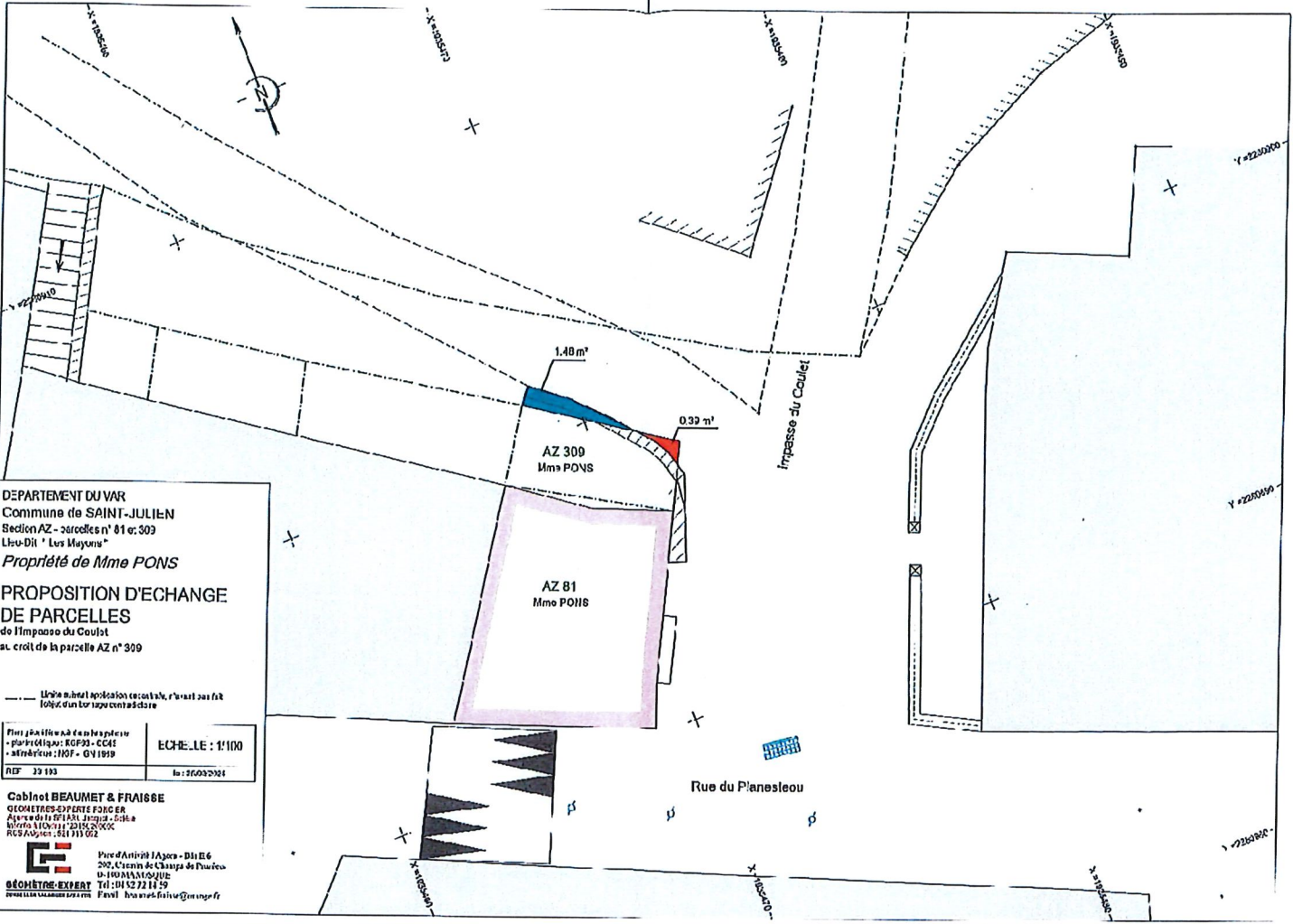


Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU

ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION N° 2024-03-28-14 PORTANT DÉCLASSEMENT
 ROUTIER COMMUNAL AU DROIT DE LA PARCELLE AZ 309



DEPARTEMENT DU VAR
 Commune de SAINT-JULIEN
 Section AZ - parcelles n° 81 et 309
 Lieu-Dit "Les Mayens"
 Propriété de Mme PONS

**PROPOSITION D'ECHANGE
 DE PARCELLES**
 de l'Impasse du Coulet
 au droit de la parcelle AZ n° 309

 Ligne n° 1011 approuvée par le conseil municipal le 10/04/2024

Plan géométrique de parcelles - planimétrie: RGP3 - CC45 - altimétrie: NNF - GY1919	ECHELLE : 1/100
REF 39 193	Id: 36092924

Cabinet BEAUMET & FRAISSE
 GEOMETRES-EXPERTS
 Agence de la FIASA Jacques Gélis
 107 rue de la République
 83000 Toulon
 RCS Alpes-Maritimes 381 311 024

GEOMETRE-EXPERT
 Parc d'Activité Agence - Bât 66
 2005, Centre de Commerce de Puyricard
 0-100 MASSA MOUTON
 Tél: 04 52 72 14 59
 www.beaumet-fraisse.com